

SÉANCE ORDINAIRE 23 JANVIER 2017 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Alexandre Toméo, délégué pour la municipalité de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 001-01-2017

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2017

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 23 janvier 2017 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 002-01-2017

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 003-01-2017

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2017</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 23-01-2017 au montant de **23 234.78 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 004-01-2017

3.2 CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le rèalement numér

le règlement numéro RT01-2013 décrétant la constitution d'un fonds de roulement de 50 000 \$;



CONSIDÉRANT QU' un montant de 10 000 \$ par année est versé dans ledit fonds pendant 5 ans;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu qu'aux fins de l'application du règlement RT01-2013, un montant de 10 000 \$ pour l'année 2017 provenant de la quote-part sera affecté à la constitution du fonds de roulement de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

QU'au terme du présent versement, le fonds totalise une somme de 40 000 \$.

Résolution RT 005-01-2017

3.3 <u>APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	71 475 \$
03-210-00-00x	Capital	498 103 \$
02-415-00-331	Bell Canada	732 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	150 000\$
02-415-00-422	Assurances	15 288 \$
02-415-00-414	Frais administration	38 546 \$
	Total	774 144 \$

Résolution RT 006-01-2017

3.4 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans

l'opération de la Régie de traitement des eaux usées

de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le déficit accumulé de la Régie de traitement des eaux

usées de Deux-Montagnes était de 12 747.11 \$ au

31 décembre 2014;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2016, un déficit de 12 747.11 \$ provenant du déficit accumulé.

Résolution RT 007-01-2017

3.5 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QU'

il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;



CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé de la Régie de traitement des eaux

usées de Deux-Montagnes était de 43 922.34 \$ au

31 décembre 2015:

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2017, un montant de 43 922.34 \$ provenant du surplus accumulé.

EXPLOITATION

Résolution RT 008-01-2017

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME</u> AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de décembre 2016 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 009-01-2017

4.2 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT le mandat à la ville de Joliette afin de procéder à un

appel d'offres regroupés des produits chimiques par le biais de la résolution du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

numéro RT 030-03-2016;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres regroupé pour l'achat des produits

chimiques de traitement de la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues conformes du 17

octobre 2016 par la ville de Joliette;

CONSIDÉRANT la recommandation de la ville de Joliette, responsable

de l'achat regroupé, par le biais de la résolution numéro cm-16-517, d'octroyer le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 au plus bas soumissionnaire conforme

par item;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate

d'aluminium à 48.8 %, a été Kemira Water Solutions

Canada Inc. à un taux de 0.175 \$ / kg liquide;



En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2017 à un taux de 0,175 kg / liquide.

Il est également résolu d'allouer un budget d'au plus 73 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à l'achat d'environ 417 000 kg de sulfate d'aluminium liquide.

QUE la résolution cm-16-517 de la ville de Joliette est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, numéro RT 030-03-2016, relative au mandat d'appel d'offre regroupé est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.

Résolution RT 010-01-2017

4.3 VIDANGE DES DESSABLEURS

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 12 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de quatre fois durant l'année, soit au mois de janvier, mai, de septembre et d'octobre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 011-01-2017

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est19 h25.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE